



LA JOURNEE NATIONALE DE L'ARBITRAGE

La journée nationale de l'arbitrage, est une date nationale fixée par le Ministère de la Santé et des sports, et commune à toutes les disciplines.

Chaque fédération organise cette journée en fonction de sa spécificité.

La journée nationale de l'arbitrage en escrime :

C'est une date fixée au niveau national pour toutes les ligues, et qui consiste dans le passage d'un QCM pour les candidats à l'arbitrage régional et départemental. La réussite au QCM formalise l'entrée en formation des arbitres.

Cette journée est également l'occasion pour la commission régionale d'arbitrage (CRA) de réunir les arbitres en activité afin de leur transmettre des informations et de parler de l'évolution de l'arbitrage, ainsi que de sensibiliser les jeunes escrimeurs à la nécessité de l'arbitrage, et au respect des décisions de l'arbitre.

Modalités d'organisation.

Sur une saison sportive, il y a deux journées nationales de l'arbitrage :

- Une au mois de Septembre dite 1^{ère} session
- Une au mois de juin appelée session de rattrapage

Maison des sports, 153 rue David Johnston, 33000 Bordeaux
Tél. 05 56 44 76 06 Fax : 05 56 44 76 06 <http://www.escrime33.com>





Devenir arbitre départemental :	
Le Q.C.M. DEPARTEMENTAL	LA FORMATION DEPARTEMENTALE
<ul style="list-style-type: none">• 20 questions au total en 30 minutes :<ul style="list-style-type: none">- 15 questions communes aux trois armes- 5 questions spécifiques à chaque arme• Il faut obtenir 16/20 pour entrer en formation.• Les candidats qui obtiendront une note égale à 14 ou 15/20 seront autorisés à commencer leur cursus de formation, mais devront repasser le Q.C.M. fin juin.	<p>Le diplôme peut se passer aux trois armes.</p> <ul style="list-style-type: none">• Être détenteur du Blason vert.• Être au minimum de la catégorie Benjamin 2, pour entrer en formation, et minime pour être titulaire,• Passer l'épreuve théorique lors d'une Journée Nationale de l'Arbitrage, étape obligatoire.• Obligation de participer aux stages proposés par la C.D.A• Être évalué en pratique, dans les armes choisies, sur des compétitions définies par le comité départemental dans l'arme choisie (jugement porté : apte ou non apte) ou par contrôle continu dont le contenu est déterminé par la C.D.A• La formation peut s'effectuer sur deux saisons.
Devenir arbitre régional	
Le Q.C.M REGIONAL	LA FORMATION REGIONALE
<ul style="list-style-type: none">• 30 questions au total en 30 minutes :<ul style="list-style-type: none">- 22 questions communes aux trois armes- 8 questions spécifiques à chaque arme• Il faut obtenir 26/30 pour entrer en formation.• Les candidats qui obtiendront une note égale à 24 ou 25/30 seront autorisés à commencer leur cursus de formation mais devront repasser le Q.C.M. fin juin.	<p>Le diplôme peut se passer aux trois armes</p> <ul style="list-style-type: none">• Être arbitre départemental.• Être de la catégorie Cadet pour entrer en formation.• Passer l'épreuve théorique lors d'une journée Nationale de l'Arbitrage. Etape obligatoire.• La formation peut s'effectuer sur deux saisons. <p>Pour de plus amples informations : voir auprès de la ligue d'aquitaine</p>